



Indemnisation suite accident de trajet

Par **Audrita**, le **24/10/2010** à **14:00**

Bonjour,

Voici ma situation : Le 30 avril 2010, alors que je rentre du travail en voiture, je me fais percuter par la voiture de derrière. Coup du lapin à 2 reprises. Quelques douleurs à la nuque, mais je pense que c'est simplement dû au choc.

Le lendemain, 1er mai, au réveil, je ne peux plus bouger la tête. Je me rends donc à l'hôpital. Suite à une radio, il en ressort que j'ai un entorse cervicale : Port d'un collier cervical pendant 10 jours, puis 10 séances de kinésithérapie pour rééducation cervicale + traitements médicamenteux pendant 10 jours + Incapacité Totale de Travail de 3 jours et arrêt de travail de 8 jours.

A la fin de mon arrêt de travail, je vais voir mon médecin traitant qui me permet de reprendre le travail mais me donne des soins à continuer. Et ce à 2 reprises.
Le 26 juillet 2010 (soit presque 3 mois après l'accident), mon médecin remplit le certificat final d'accident de travail ainsi que la fiche d'information sur la stabilisation des blessures : guérit avec possibilité de rechute.

Ma question concerne l'indemnisation à laquelle je peux prétendre suite à cet accident. Suite à mes recherches sur internet, je sais qu'il existe une échelle d'évaluation nommée le Pretium Doloris. Dans quel "niveau" de P. D. est-ce que je me situerais ?

A savoir, que mon assurance ne m'a jamais proposé de consulter un médecin-expert.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **BAERTHELE**, le **27/11/2011** à **20:45**

Bonjour

Le chiffrage n'est possible qu'après expertise médicale !

Voyez un avocat spécialisé rapidement.

Ne sous estimez pas le possible traumatisme crânien que vous avez pu avoir.

En cas de besoin contactez moi.

Marc BAERTHELE

<http://baerthele-avocat.fr/spip.php?article10>